

Rats le bol

TOUS CONCERNÉS

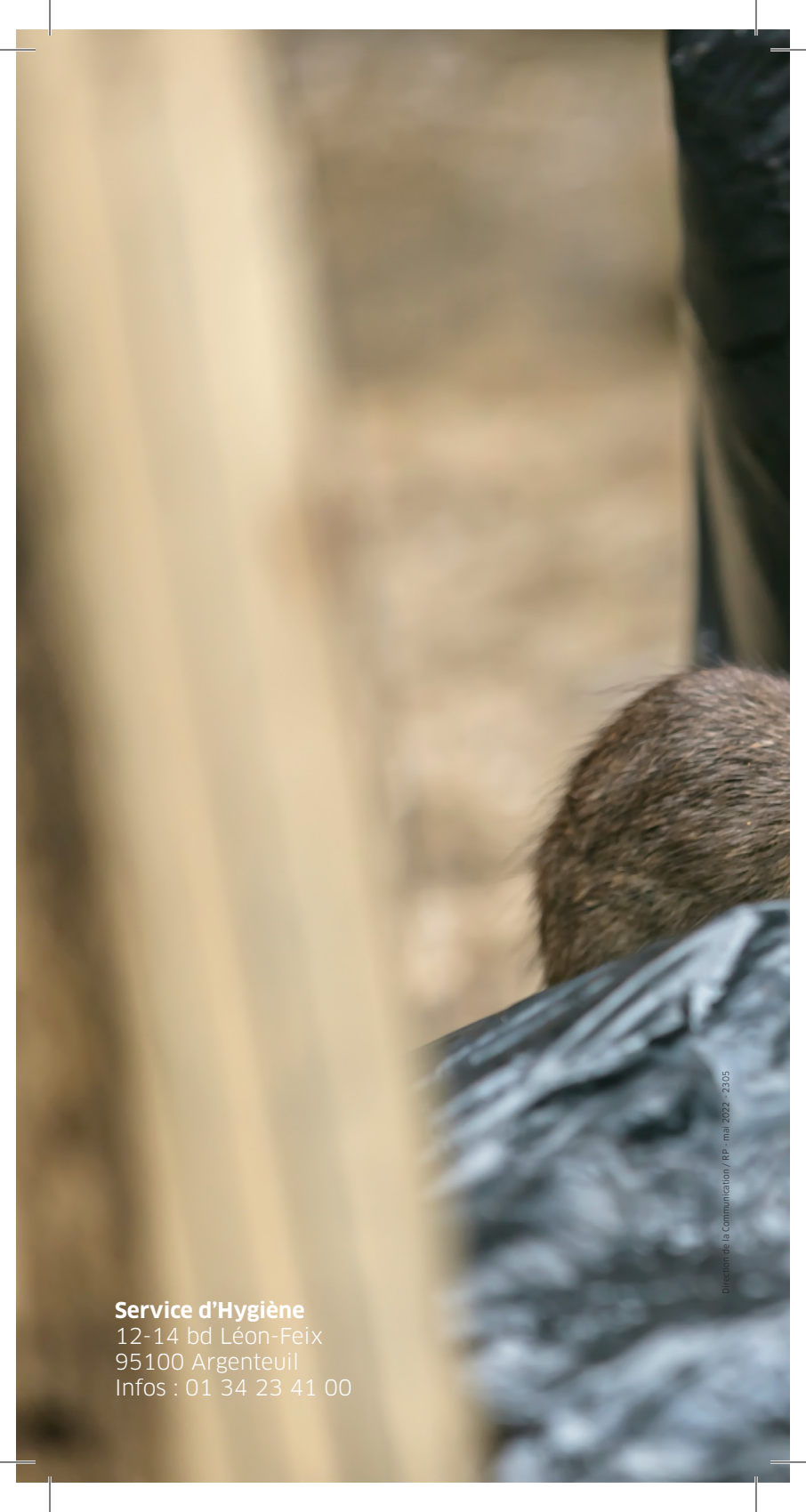
La dératisation est l'affaire de tous

**Les comportements
pour éviter leur
prolifération**



01 34 23 41 00
argenteuil.fr





Service d'Hygiène
12-14 bd Léon-Feix
95100 Argenteuil
Infos : 01 34 23 41 00

COMMENT ÉVITER

LUTTER ENSEMBLE

De tous les rongeurs, le rat est le plus nuisible en termes de santé publique.



Le Règlement sanitaire départemental impose à chaque propriétaire, occupant d'immeuble ou maison individuelle et commerçant de prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction et la prolifération des rongeurs.

PAR DES MESURES SIMPLES

La privation de nourriture et la prévention contre l'intrusion, garantissent **90 %** d'efficacité.

La femelle bien nourrie peut donner naissance, chaque année, à **50 petits**. Il est essentiel de **supprimer l'accès aux vivres** pour lutter contre la prolifération.

> Supprimer l'accès à la nourriture

Si des denrées sont conservées dans des endroits accessibles (caves, garages...), utilisez des contenants hermétiques. Mettez les déchets ménagers dans des sacs correctement fermés et non accessibles et déposez-les dans les bacs (conteneurs) ou les colonnes enterrées mis à disposition.

Nettoyez régulièrement les poulaillers. Attention également aux composteurs artisanaux.

Les déchets doivent être déposés uniquement dans des bacs/conteneurs/colonnes enterrées. Ne jamais déposer de sacs/déchets au sol.



> Empêcher les déplacements du rat

- Recherchez les points par lesquels le rat pourrait passer pour accéder à la nourriture, et mettez en place des obstacles : grillage métallique à mailage fin, ciment. Contrôlez régulièrement ces installations.

> Procédez à des opérations de dératisation

Conformément aux obligations du Règlement sanitaire départemental (article 119).

R LES NUISANCES ?

Bon à savoir

Les raticides n'ont pas d'effet immédiat sur les rats. Il faut plusieurs jours voire plusieurs semaines avant d'éliminer une colonie. Après le traitement, les rats sont assoiffés, il est alors possible qu'ils sortent pour chercher de l'eau. Il n'est donc pas anormal d'en voir dans les secteurs qui viennent d'être traités.



Ne déposez pas de nourriture qui attire les oiseaux (pigeons) ou les chats errants (cela est également interdit par le règlement sanitaire départemental article 120). Cette pratique est punie d'une amende de 68 €.

À noter que « dératisation » ne veut pas dire extermination de l'espèce mais régulation. En effet, son rôle est important dans l'élimination des déchets des égouts.

La dératisation est l'affaire de tous

Pour une meilleure efficacité, l'intervention coordonnée des différents acteurs est nécessaire.

Territoire Boucle Nord de Seine

- > assainissement et dératisation des canalisations et réseaux publics d'assainissement

Syndicat Azur 01 34 11 70 31

- > gestion des déchets ménagers

Service municipal des Espaces Verts

- > entretien des espaces publics

Service communal d'Hygiène et de Santé

- > dératisation des espaces verts publics de la Ville
- > dératisation, désinsectisation du patrimoine appartenant à la Ville (écoles, bâtiments administratifs...)

Propriétaires, syndicats de copropriétés, bailleurs sociaux et commerçants

- > dératisation de propriétés, bâtiments, jardins et établissements

